

.....  
.....  
.....

Ecully, le 27 Septembre 2010

N/Réf. : PPA/10.0953/GP

Objet : lettre de dénonciation du régime frais de santé MICILS 400

**Lettre recommandée avec AR**  
**ou remise contre décharge**

Madame, Monsieur,

Une étude de notre régime frais de santé auprès du Groupe APICIL a permis d'obtenir la proposition suivante :

- conserver le régime frais de santé MICILS 400 mais avec des prestations élargies et une baisse du taux actuellement en vigueur (le taux global passerait de 4.76% du plafond mensuel de la sécurité sociale à 3.15%)
- opter pour le régime frais de santé FLEX SANTE (SUPRA PE + renfort hospitalisation), avec des remboursements plus adaptés aux besoins actuels et une baisse du taux actuellement en vigueur (le taux global passerait de 4.76% du plafond mensuel de la sécurité sociale à 3.69%).

Quelle que soit l'option retenue, la répartition entre la part salariale et la part patronale resterait la même, soit 40% part salariale et 60% part employeur.

Les délégués du personnel ont consulté les salariés afin qu'ils se prononcent sur l'une des deux options. Le résultat de cette consultation a été présenté lors de la dernière réunion DP du 7 septembre 2010 et donne l'avantage au régime FLEX SANTE. En conséquence, la décision a été prise lors de cette même réunion de dénoncer le régime en vigueur avec un délai de prévenance de 3 mois de sorte que l'effet de cette dénonciation soit effective le 31 décembre 2010 et concomitante avec l'entrée en vigueur du nouveau régime FLEX SANTE (SUPRA PE + renfort hospitalisation) prévue au 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Il est précisé que les taux annoncés ci-dessus, quel que soit le régime en place, pourront faire l'objet d'une légère augmentation, si les complémentaires santé étaient prochainement sollicitées par le gouvernement pour financer en partie le déficit du régime général d'assurance maladie.

Aussi, conformément aux informations données ci-dessus, nous dénonçons le régime MICILS 400, la complémentaire santé actuellement en place au sein de Centrale Innovation. Cette

dénonciation sera effective au 31 Décembre 2010. Parallèlement, nous souscrivons auprès de la mutuelle MICILS du Groupe APICIL, un nouveau régime complémentaire santé : FLEX SANTE (SUPRA PE + renfort hospitalisation), dont vous trouverez ci-joint le tableau de garanties.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez recevoir,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bénédicte MARTIN  
Présidente du Directoire